

Délibération n° 2025 – IV – 007

Approbation du programme d'aménagements pour la restauration hydromorphologique de la Bourne amont et du Méaudret sur le nord du massif du Vercors

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Excusée
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Excusé
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Délégué titulaire	Présente en visio
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Suppléant Christian MASNADA en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	/

Autres personnes présentes : Daniel Verdeil, Claire Godayer, Anne-Sophie Drouet, Bertrand Joly, Mathieu Grenier, Damien Kuss, Sylvain Gonin, Aurélie Campoy, Xavier Favrolt, Marie Breuil, Clarisse Pasteau.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Les tronçons de cours d'eau Bourne amont et Méaudret, situés au nord du massif du Vercors (bassin ID_10_07) sont rassemblés au sein de la masse d'eau FRDR318 (La Bourne de sa source à la confluence avec le Méaudret et le Méaudret).

Dans le programme de mesures (PdM) du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027 cette masse d'eau est identifiée comme devant faire l'objet d'une « opération de restauration de grande ampleur (MIA0203) » pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle, le SYMBHI a engagé une opération visant à restaurer la fonctionnalité écologique de ces cours d'eau, permettant ainsi de répondre aux attentes du SDAGE. Ce travail a débuté par une étude de faisabilité réalisée en 2023 sur les secteurs identifiés.

Le schéma d'aménagement réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité a identifié un ensemble d'aménagements, dont une partie sera réalisée en articulation avec la reprise d'un réseau d'assainissement. Les interventions prévues se répartiront sur un peu plus de 5 km de rivière. Elles sont décrites plus en détail en annexe 7.

Les objectifs poursuivis au travers des travaux de restauration de l'hydromorphologie sont :

- L'amélioration des fonctionnalités naturelles du cours d'eau (diversification des habitats terrestres et aquatiques, diversification des écoulements ...) ;
- La suppression des interactions entre cours d'eau et réseau d'assainissement afin d'assurer le bon état et le bon fonctionnement de ces deux objets à long terme ;
- L'adaptation anticipée de ces cours d'eau aux impacts du changement climatique, particulièrement en ce qui concerne les étiages estivaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale du projet (comprenant la mission de maîtrise d'œuvre et les missions complémentaires : topographie, inventaires faune flore ...) est de 920 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opération globale	Montant en € HT	Financement		
		Agence de l'Eau (55%)	Département de l'Isère (25%)	SYMBHI (20%)
	920 000 €	506 000 €	230 000 €	184 000 €

Cette opération s'inscrit dans le planning prévisionnel suivant :

- La concertation de cette opération a en grande partie été réalisée en 2023-2024 ;
- Les dossiers PRO de la mission de maîtrise d'œuvre seront réalisés en 2025 pour la Bourne et 2026 pour le Méaudret ;
- La réalisation des travaux est prévue en 2026 pour la Bourne et en 2027-2028 pour le Méaudret.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le programme du projet d'aménagements pour la restauration hydromorphologique de la Bourne amont et du Méaudret sur le nord du massif du Vercors ;
- d'autoriser le Président à engager la préparation des dossiers de demande d'autorisation règlementaire du projet ;
- de valider le plan de financement prévisionnel relatif à l'opération ;
- d'autoriser le Président à solliciter auprès des financeurs une aide financière pour la réalisation de cette opération conformément au plan de financement ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents et tous les actes afférents à la réalisation de cette opération.

Fait à Grenoble, le lundi 30 juin 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président


Fabien Mulyk

Annexe

Programme du projet d'aménagements pour la restauration hydromorphologique de la Bourne amont et du Méaudret sur le nord du massif du Vercors

1 Contexte

Les tronçons de cours d'eau Bourne amont et Méaudret, situés dans nord du massif du Vercors (bassin ID_10_07) sont rassemblés au sein de la masse d'eau FRDR318 (La Bourne de sa source à la confluence avec le Méaudret et le Méaudret).

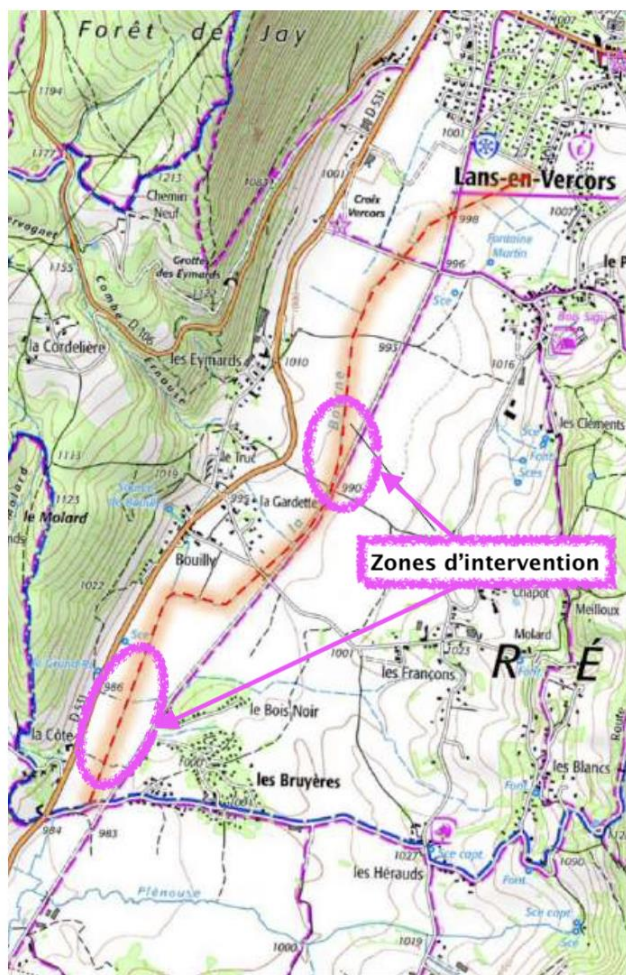
Dans le programme de mesures (PdM) du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027 cette masse d'eau est identifiée comme devant faire l'objet d'une « opération de restauration de grande ampleur (MIA0203) » pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle, le SYMBHI a engagé une opération visant à restaurer la fonctionnalité écologique de la Bourne amont et du Méaudret, et permettant ainsi de répondre aux attentes du SDAGE. Ce travail a débuté par une étude de faisabilité réalisée en 2023 sur les secteurs identifiés page suivante.

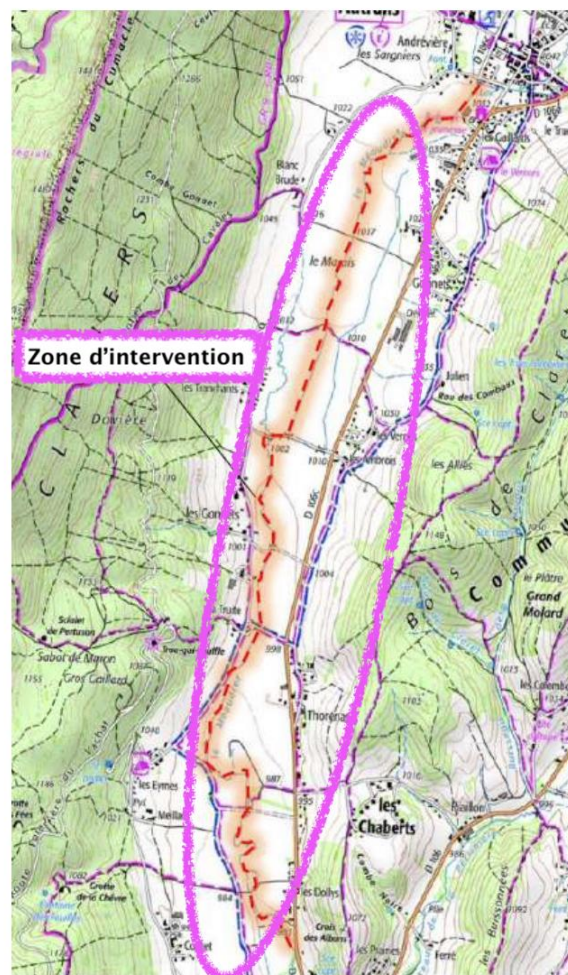
Concernant le Méaudret, les diagnostics ont mis en avant une dégradation morfo-écologique importante du cours d'eau (incision du lit, piétinement de berges, absence d'habitat aquatique, absence de ripisylve ...) associée à de très importants dysfonctionnements du réseau d'assainissement. En effet celui-ci longe le cours d'eau sur de nombreux secteurs et se trouve régulièrement en interaction avec le lit mineur, suite à la dynamique d'érosion des berges. De plus ce réseau traverse régulièrement le cours d'eau et est aussi fragilisé par la dynamique d'incision.

Concernant la Bourne amont les diagnostics ont mis en avant une dégradation du cours d'eau un peu moins forte que sur le Méaudret, centrée sur l'écologie générale du cours d'eau (absence d'habitat aquatique, absence de ripisylve).

A ce constat général s'ajoute la pression liée au changement climatique (réchauffement de l'eau et sévérité des étiages) dont les conséquences pourraient entrainer la Bourne amont et le Méaudret dans un état de dysfonctionnement difficilement réversible. On peut ainsi affirmer que la dynamique en cours va accentuer la dégradation observée sur ces deux petits cours d'eau de tête de bassin versant particulièrement vulnérables, si aucune intervention n'est envisagée à cours terme.



La Bourne



Le Méaudret

Carte de localisation des secteurs d'intervention sur la Bourne amont et le Méaudret

2 Objectifs

En réponse le SYMBHI pilote actuellement la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement dont les objectifs principaux sont :

- la restauration du fonctionnement morfo-écologique du cours d'eau, en mettant en avant l'amélioration et la diversification des habitats aquatiques ;
- la suppression des interactions entre cours d'eau et réseau d'assainissement afin d'assurer le bon état et le bon fonctionnement de ces deux objets à long terme ;
- la limitation des pressions agricoles liées au piétinement des troupeaux ;
- l'adaptation anticipée de ces cours d'eau aux impacts du changement climatique, particulièrement en ce qui concerne les étiages estivaux ;
- la contribution au bon état de la masse d'eau conformément aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et du SDAGE Rhône Méditerranée

3 Travaux envisagés

Pour atteindre ces objectifs les interventions envisagées sont construit autour de la typologie de travaux présentée dans les schémas en fin de document, laquelle sera affinée dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre. Cette typologie se décline classiquement en trois catégories : du moins ambitieux (R1) au plus ambition (R3), et intègre des aménagements spécifiques à l'activité agricole : zones d'abreuvement et passages à gué.

Ces types d'intervention seront mises en oeuvre dans une succession en cours d'ajustement sur les tronçons jugés prioritaires, tenant compte des enjeux « milieux aquatiques », de la prise en compte des infrastructures (réseaux eau potable & assainissement) et des contraintes d'exploitation agricole. Les aménagements concerneront un linéaire d'environ :

- 0,6 km pour la Bourne
- 5,2 km pour le Méaudret

4 Budget & plan de financement

Au stade schéma d'aménagement, le montant de l'opération envisagée est présenté dans le tableau suivant.

COUT OPERATION	Montant (k€ ht)	%
Études préalables (topo, géotec, inventaires faune flore ...)	51	6 %
Ingénierie travaux (MOE, SPS ...)	79	9 %
Travaux	700	76 %
Divers (foncier, com ...)	90	10 %
TOTAL	920	100 %

Le plan de financement prévisionnel est présenté dans le tableau suivant :

PLAN FINANCEMENT		Montant (k€ ht)	%
subventions	Agence de l'eau	506	55 %
	Conseil départemental Isère	230	25 %
reste à charge	SYMBHI	184	20 %
TOTAL		920	100 %

5 Planning prévisionnel

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit :

- Pour la Bourne

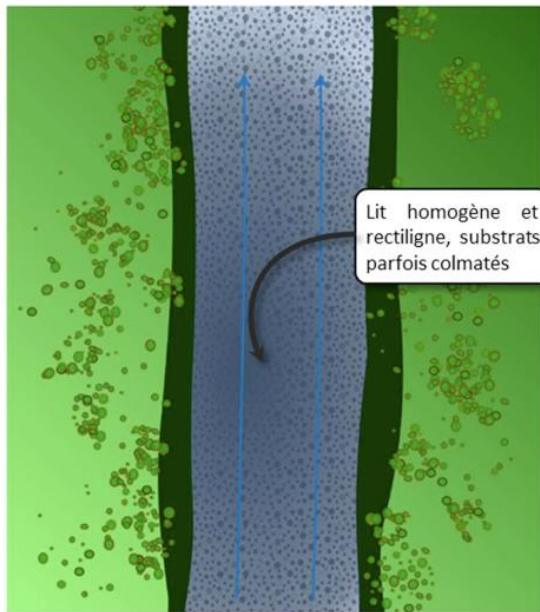
- les études préalables et de maîtrise d'œuvre en 2025 ;
- l'instruction des dossiers réglementaires et la préparation des marchés de travaux en 2025-2026 ;
- **la réalisation des travaux en 2026.**

- Pour le Méaudret

- les études préalables et de maîtrise d'œuvre en 2026 ;
- l'instruction des dossiers réglementaires et la préparation des marchés de travaux en 2026-2027 ;
- **la réalisation des travaux en 2027-2028**

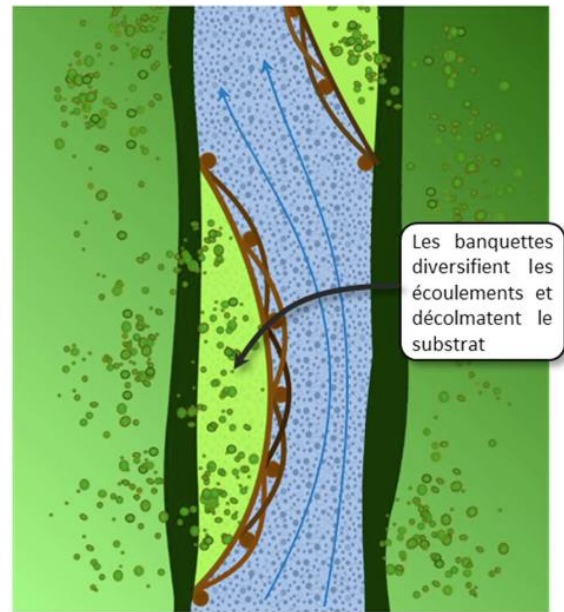
Travaux types / ambition faible (R1)

Etat non aménagé

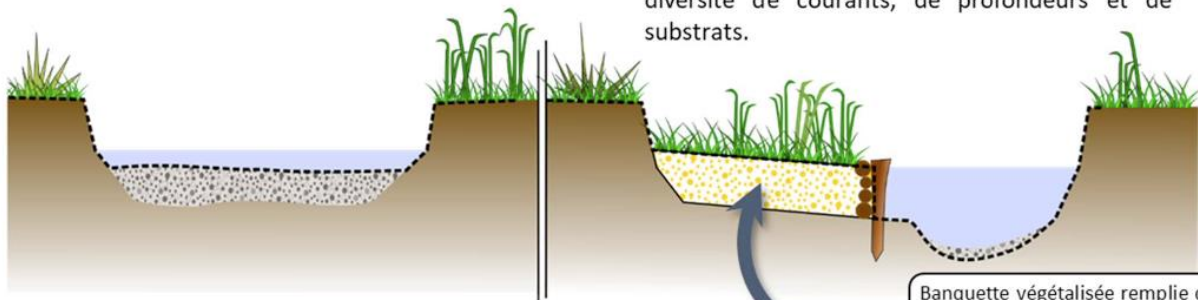


Lit mineur large avec une lame d'eau étalée et peu profonde. Vitesses d'écoulements homogènes. Pas d'abris piscicoles ni de zones profondes.

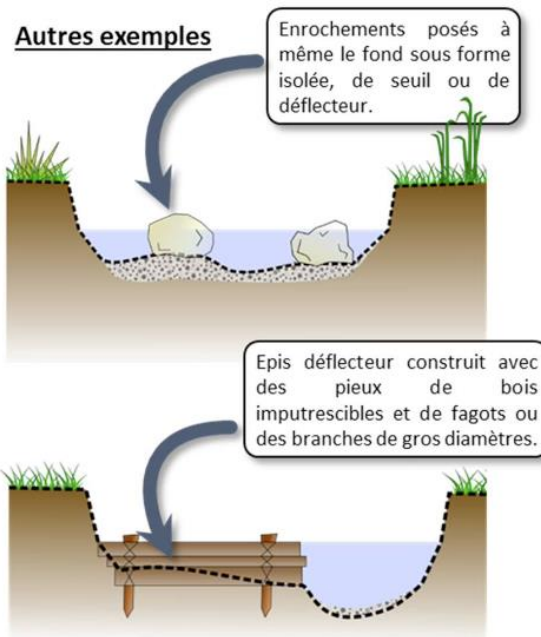
Etat aménagé



Principe : **travailler dans la section existante du lit (demande peu voire pas d'emprise)** sans la modifier significativement. Aménagement d'obstacles hydrauliques pour créer de la diversité de courants, de profondeurs et de substrats.



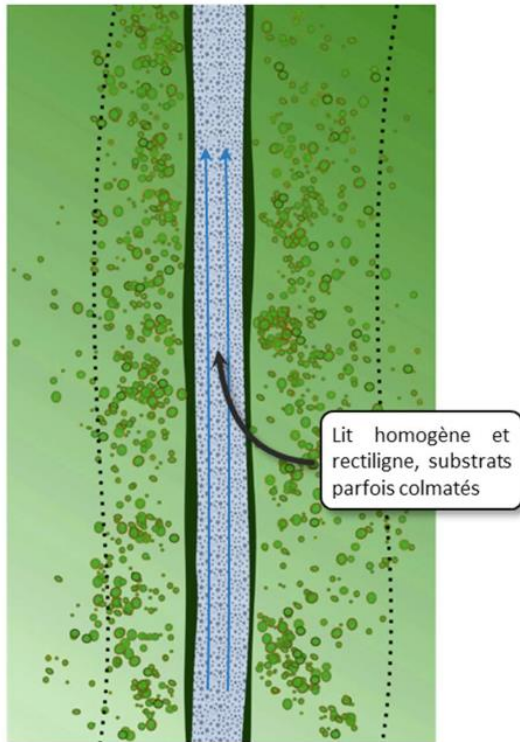
Autres exemples



EXEMPLE DE DÉFLECTEURS EN BOIS FAVORISANT LA DIVERSITÉ DES ÉCOULEMENTS ET DES SUBSTRATS (FURE, 38)

Travaux types / ambition moyenne (R2)

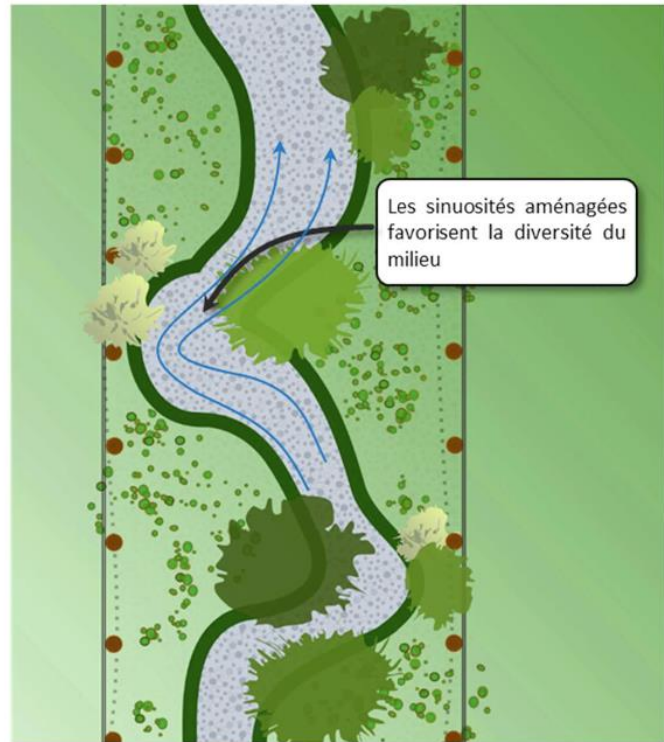
Etat non aménagé



Espace humide peu exploitable

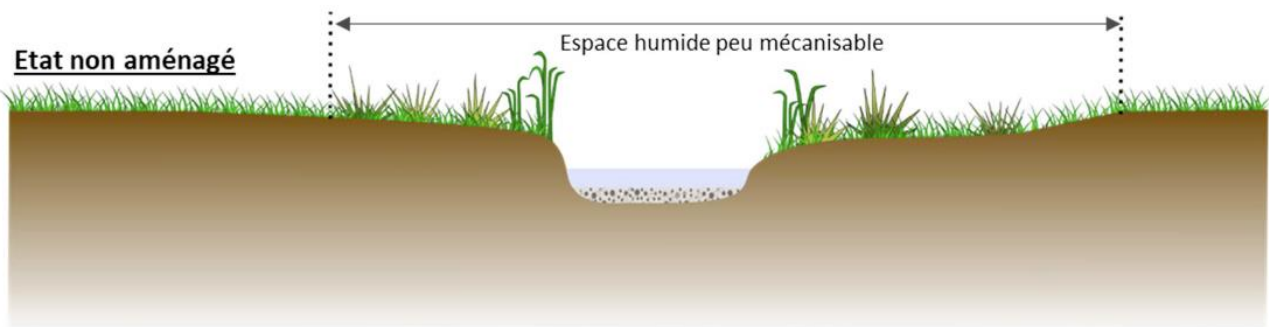
Lit mineur canalisé et rectiligne avec peu d'intérêt écologique. La faible hauteur des berges favorise le développement d'une marge humide peu mécanisable.

Etat aménagé

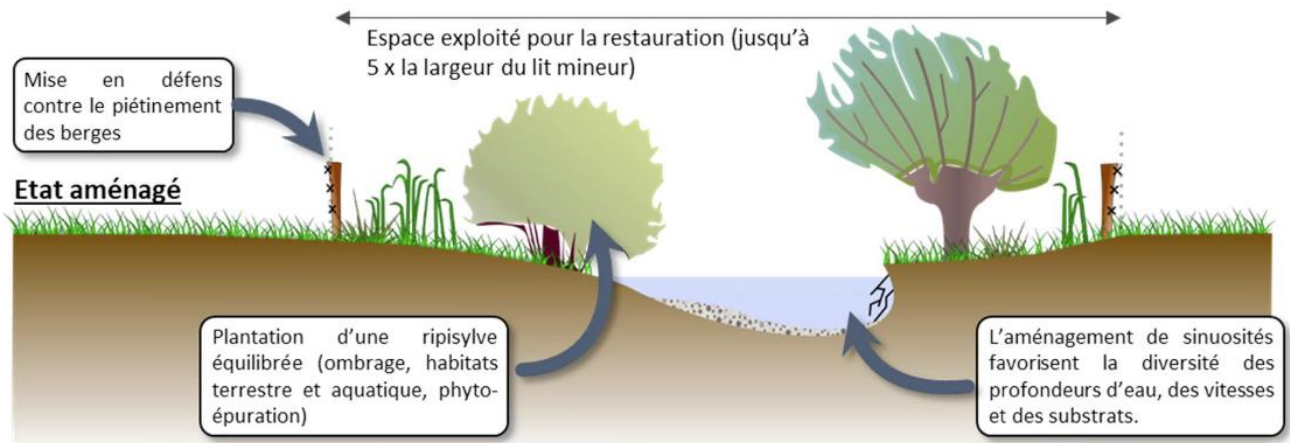


Principe : travailler dans un espace jusqu'à 5 fois la largeur du lit mineur (nécessite une emprise foncière) en lieu et place du lit existant, dans un espace délaissé (milieu humide) ou sur un ancien tracé historique. Aménagement de sinuosités irrégulières proches d'un système naturel avec plantation d'un corridor boisé de faible hauteur (arbustes).

Etat non aménagé

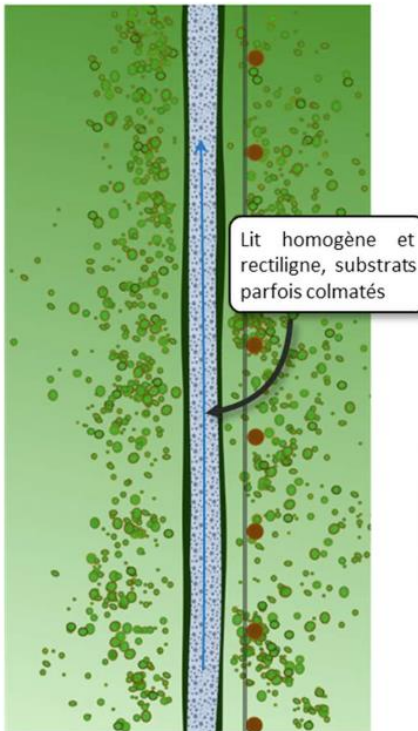


Etat aménagé

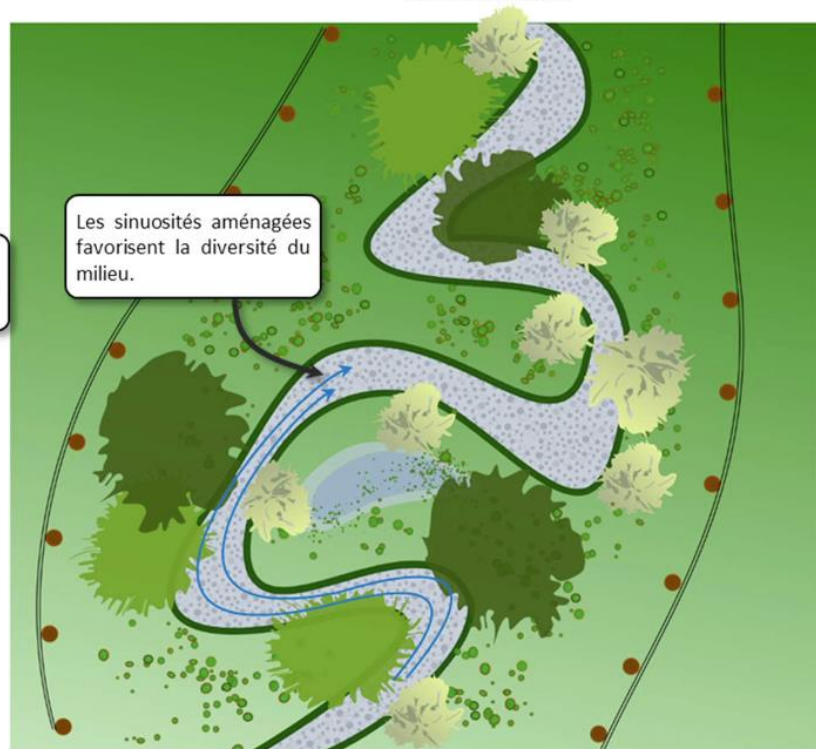


Travaux types / ambition forte (R3)

Etat non aménagé

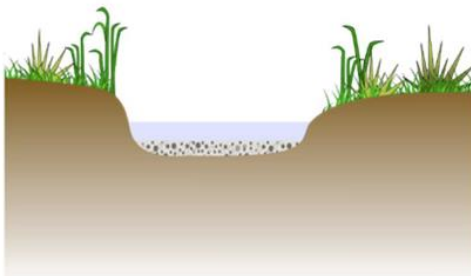


Etat aménagé



Espace exploité pour la restauration (> 5 x la largeur du lit mineur)

Etat non aménagé



Principe : travailler dans un espace supérieur à 5 fois la largeur du lit mineur (nécessite une emprise foncière importante), en lieu et place du lit existant, dans un espace délaissé (zone humide) ou sur l'emprise d'un ancien tracé historique. Aménagement d'un ruisseau proche d'un système naturel en favorisant le retour d'une dynamique naturelle et spontanée.

Etat aménagé

